

Règlement et lignes directrices pratiques pour l'organisation des concours d'obéissance en Belgique.

1. Dispositions générales

Obéissance est un programme international FCI, les abréviations utilisées en Belgique sont OB1 – OB2 – OB3.

OB1 – OB2 – OB3 sont des programmes internationaux et sont donc jugés selon les programmes internationaux.

Pour participer à un concours à l'étranger (OB1 – OB2 – OB3), les participants belges doivent demander l'autorisation de participer. L'autorisation de participer à des compétitions internationales sera remplie dans le carnet de travail (intérieur de couverture) par le juge officiant. Les chiens plus âgés (qui ont déjà joué l'OB avant le nouveau carnet de travail de la section 4D) doivent demander une attestation à la section 4D. L'attestation de cette autorisation ne sera valable que pour le grade demandé après réussite de ce même grade en Belgique et après remplissage de la carte par le juge officiant lors du concours. Le juge qui a officié pendant le concours doit attester de la réussite en signant le document et en y mentionnant son nom ainsi que qualification obtenue. Cette démarche sera à effectuer lors de chaque passage de classe.

Pour obtenir cette attestation le conducteur doit envoyer une photocopie de la 1^{ère} page de son carnet de travail. (Prix de la carte 2,5€).

Tous les chiens sans race ayant un pedigree LOSH ou reconnu par la FCI peuvent demander une carte d'admission OB international.
Cette carte d'admission OB international doit toujours accompagner le carnet de travail.

Les concours d'obéissance seront organisés en respect du règlement FCI.
Annuellement, des concours seront organisés pour l'attribution du CACIOB, ces concours seront approuvés par la SRSB sur proposition de la section 4D.
Seulement 3 concours à CACIOB seront attribués par an et un seul par club organisateur.

2. Règlement général

Les concours sont soumis aux réglementations de la SRSB pour les épreuves de travail et concours. Ces concours doivent être demandés par le secrétariat du club via MYKKUSH

Ces concours seront publiés dans le calendrier sportif, une demande officielle doit être demandée à la SRSB minimum 2 mois avant la date du concours via MYKKUSH

3. Inscriptions

Les inscriptions doivent être envoyées via KKUSHDOG et payées par le participant. Toute inscription doit être payée. Une inscription peut être annulée par écrit pour des raisons valables 4 semaines avant le concours, le club peut cependant conserver une partie du montant de l'inscription pour frais administratifs (max 40% du montant de l'inscription). Au-delà de ces 4 semaines, le montant intégral de l'inscription reste dû. Pour les concours officiels, le montant maximum des inscriptions est déterminé par la section 4D.

Les organisateurs ont la possibilité de placer les mauvais payeurs sur la forfait List, en suivant la procédure réglementaire. Ils ont aussi le droit de refuser une inscription, et ce, sans en motiver les raisons.

4. Organisation des concours

Il peut y avoir maximum 6 heures de concours par jour. On compte +/- 5 chiens par heure (OBB/OB1) et 4 chiens par heure (OB2 – OB3) par juge.

Pendant le déroulement du concours, les mêmes exercices doivent être jugés par les mêmes juges.

Les organisateurs doivent respecter les points suivants :

- Le début du jugement ne peut commencer avant 10H sauf pendant les heures hivernales pour les concours de plus de 20 chiens, le concours peut alors commencer une heure plus tôt (9H).
- Quand les jugements prennent toute la journée, une pause de midi est prévue d'une durée de 1H à 1H30.
- La fin du concours est prévue vers 17H30
- La remise des prix doit avoir lieu vers 18H

L'ordre de passage sera respecté tel que précisé dans le catalogue.

Les organisateurs doivent prévenir les participants au minimum 1 semaine avant le concours de leur heure de passage, quand ils doivent être présents, à quelle heure commence le concours et sous quel numéro ils vont concourir.

Les chiens qui arrivent en retard pourront être refusés.

Celui qui concourt avec une femelle en chaleur est obligé de prévenir les organisateurs. Il pourra concourir après les autres chiens. Les organisateurs sont obligés de le signaler dans le carnet de travail du chien.

5. Les obligations liées au concours

Les chiens qui prennent part aux concours doivent être âgés de :

- 12 mois en OBB
- 12 mois en OB1
- 13 mois en OB2
- 15 mois en OB3

Le concurrent doit fournir son carnet de travail au secrétariat du club avant de monter sur le terrain. Si ce n'est pas le cas, le chien peut être refusé.

Les chiens sans pédigrée reconnu par la FCI ou sans race déterminée doivent jouer avec un carnet barré.

Les propriétaires de tels chiens sont obligés de prendre leur chien suivant avec un pédigrée reconnu par la FCI.

Les concurrents étrangers jouent avec un carnet de travail reconnu par leur fédération cynologique nationale.

Toutes les attestations et les prix, reconnus par la SRSH et l'URCSH ne peuvent être attribués qu'à un chien ayant un pédigrée reconnu par ces instances.

Les participants qui n'ont pas participé ou qui ont été disqualifiés ne peuvent prétendre à un prix.

6. Obligations administratives

Le club organisateur doit prévoir un secrétaire et un steward par juge ainsi que les feuilles de pointage.

Les organisateurs doivent introduire dans MYKKUSH envoyer un catalogue à la SRSH (2 en cas de CACIOB) dans certains cas au secrétariat de la fédération provinciale et cela dans les 15 jours qui suivent l'organisation.

Ces catalogues seront contrôlés avant le début du concours par les juges présents, au moins un des juges signera chaque page. Il est interdit d'ajouter des participants le jour du concours.

Les juges présents reçoivent un catalogue avant le début des jugements.

Un catalogue sera publié pour le public avant le début du concours.

Obligations dans le catalogue :

- Nom et numéro d'affiliation du club organisateur
- Lieu, date du concours et grades organisés
- Noms des juges
- Déroulement de la journée dans l'ordre numérique :
Nom du propriétaire – nom du conducteur – nom du club dans lequel le conducteur est membre – nom du chien – sexe – date de naissance – numéro de pedigree – numéro de carnet de travail.
- Liste alphabétique des participants

7. Conducteurs

Un chien peut être présenté par une autre personne que le propriétaire. Cela doit être précisé lors de l'inscription. Pendant le concours, il ne peut y avoir de changements de conducteur. Chaque conducteur doit être membre d'un club reconnu par l'URCSH ou par une organisation nationale reconnue par la FCI et cela doit aussi être mentionné dans l'inscription. Par année sportive, une équipe conducteur-chien ne peuvent jouer que pour un seul et même club, excepté lors d'un accord écrit entre les parties concernées.

Présentation du joueur et du chien : Le joueur doit se présenter ainsi que son chien au(x) juge(s) lors de son entrée sur le terrain lors des concours d'obéissance.

Un conducteur peut participer avec maximum deux chiens dans un même grade

8. Juges

Seuls les juges nommés par la commission de qualification des juges de l'URCSH ou d'une commission étrangère reconnue par la FCI peuvent juger les concours.

Ils adhéreront au règlement et système de points proposés.

Ils ont droit au paiement de leur prestation tel que défini par la SRSH et la FCI.

Le juge sera invité par écrit par les organisateurs et il donnera une réponse écrite rapidement.

Il sera averti au minimum une semaine avant le concours de l'endroit exact du concours (adresse + plan), du nombre de participants et des grades à juger et du nom des autres juges.

Juger sa propre (belle) famille OBb- OB 1- OB 2- OB 3 : Les juges ne peuvent juger des conducteurs qui seraient membres de leur famille ou des chiens qui leur appartiennent ou appartiennent à des membres de leur famille ou à des proches tels que les enfants, les parents, les grands-parents, les petits enfants, les frères, les soeurs ou à des membres de leur belle famille. En outre, ils ne peuvent juger des membres de leur ménage ou des personnes résidant sous le même toit.

9 . Feuille de pointage :

La feuille de pointage peut, sur demande du conducteur, être montrée par le responsable du concours qui a été désigné par les organisateurs.

Quand une erreur a été constatée, le(s) juge(s) peut (vent) être consulté à un moment et d'une façon appropriés à la situation.

Lorsque deux concurrents terminent avec le même pointage, ils seront départagés selon les règles établies par le règlement.

Tout ce qui n'a pas été prévu dans le règlement reste à l'appréciation du (des) juge(s).

Les sanctions qui devraient être prises en dehors des feuilles de pointage, doivent être prises par les juges présents et doivent faire l'objet d'un rapport à la section 4D.

10. Résultats et passage de classe

Les résultats du concours sont notés dans le carnet de travail du chien participant. Les résultats seront signés personnellement par le juge présent.

Sur une année sportive (16/08 au 15/08 suivant) le joueur peut rester dans le grade dans lequel il se trouve, s'il a obtenu au moins 3 excellents sur sa saison, il est obligé de changer de grade pour la nouvelle saison sportive. Un joueur sélectionné pour le grand prix d'obéissance qui a obtenu 3 x excellent peut rester dans son programme jusqu'au GP d'obéissance. Il peut cependant choisir de changer de catégorie après un Très bon dans une catégorie. S'il obtient 3 excellents sur deux années sportives, il est obligé de changer de catégorie après ce 3ème excellent.

Quand un conducteur a joué dans une classe supérieure, il est impossible de revenir en arrière et de jouer dans un grade inférieur.

Le passage dans le grade suivant correspond donc bien à un chien donné.

Les conducteurs qui jouent avec plus d'un chien ne peuvent échanger les résultats de

leurs chiens.

Les chiens (OB1 – OB2 – OB3) doivent d'abord réussir dans leur classe en Belgique avant de jouer dans ce même grade à l'étranger.

Seuls les chiens avec pedigree reconnu par la FCI peuvent prétendre à l'obtention d'un CACIOB.

Les chiens, qui dans le courant de l'année sportive, ont été inscrit au RISH via les expositions, seront reconnus avec pedigree, à partir de ce moment.

Ce qui signifie que pour le passage dans un grade supérieur, les résultats restent acquis. Pour une participation éventuelle au Grand Prix ou Coupe de Belgique, les résultats pris en compte, seront ceux acquis à partir du moment de l'inscription au RISH.

Une année sportive commence le 16 août et se termine le 15 août de l'année suivante. Une année sportive pour le Championnat du monde commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

11. Annexe

Concernant les chiens de petites races,

Les petites races (un chien dont la hauteur est inférieure à 25 cm), peuvent participer à un concours national d'obedience et peuvent utiliser leur propre rapport d'objet si les organisateurs du concours n'en possèdent pas. Cet objet devra évidemment correspondre aux normes imposées par la FCI. Pour les grades OBb et OB1 : 1 objet en bois, pour le grade OB2 : 2 objets en bois et un objet en métal et pour le grade OB3 : 3 objets en bois.

Ces objets seront présentés au juge et placés avec les autres objets avant le début de la compétition. Ces objets peuvent être choisis par chaque participant au concours.

Si le saut n'est pas adapté pour les petites races, le participant peut également apporter son propre saut. Ce dernier sera utilisé par tous les chiens lors de compétition, il doit donc être réglable en hauteur. En outre, il doit satisfaire aux conditions prévues par la FCI et sera présenté au juge.

Section 4D

SECRETIE 4D

SECRETIE 4D

SECRETIE 4D

SECRETIE 4D

SECRETIE 4D